

# FLASH-FORÊT TOURISME

Avril 2002 - Numéro 16

## LE MOT DU PRÉSIDENT

### DANGER, UNE LOI PEUT EN CACHER UNE AUTRE...

La Loi d'Orientation Forestière (LOF) est désormais bien connue de chacun de nous, les syndicats nous ont largement expliqué ses limites et ses manques, Forestiers, nous ne pouvons être totalement satisfaits. Néanmoins, pour Forestour, la LOF confirme notre démarche en affirmant le nouveau rôle social de la forêt. Reste à savoir comment ce texte va être traduit sur le terrain. En effet, parallèlement à la LOF, la nouvelle loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) est aujourd'hui en application et il ne faudrait pas que l'Etat reprenne d'une main ce qu'il a donné de l'autre...

De l'avis même de ses auteurs, cette loi SRU va considérablement bouleverser la manière de gérer l'urbanisme et donc le droit des sols de notre pays. Comme dans la LOF, le principe de développement durable est incontournable et, en application de ce dernier, l'objet de la loi est

d'augmenter la préservation des espaces naturels, de limiter le développement des zones constructibles et de reconstruire la ville sur la ville.

Nous connaissons à Forestour les difficultés rencontrées dans l'élaboration de nos projets pour obtenir les autorisations nécessaires. Désormais, les Plans d'Occupation des Sols (POS) n'existent plus, ils sont remplacés par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et chaque commune va être amenée progressivement à repenser son urbanisme. Il est donc capital pour nous de faire valoir, auprès de nos élus, et de ceux qui vont fabriquer les PLU, la fonction sociale de la forêt et ce qui en découle en terme de règlement d'urbanisme.

Il serait vain de proclamer simultanément la fonction sociale de la forêt et d'interdire sous prétexte de protection de l'environnement tout

droit à construire (même limité) afin d'équiper nos espaces en vue de l'accueil du public, d'y construire les édifices nécessaires à la pratique d'activités de sport et loisirs ou de réhabiliter nos ruines...

Forts de notre charte, je vous invite donc tous à être vigilants, la loi SRU renforce les procédures de concertation, c'est le moment de promouvoir les nouveaux droits de la forêt auprès des élus et des commissaires enquêteurs.

Je suis certain que cet enjeu est vital pour le devenir de notre démarche, avec le Conseil d'Administration et Isabelle Desmartin, je mettrai tout en œuvre pour aider chacun de vous dans cette action.

Gérard Gautier

### DE NOUVEAUX STATUTS ET UN NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

Le jeudi 29 novembre 2001, les membres de Forestour se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au Pavillon du Roy René à Gardanne afin de modifier les statuts de l'association. 36 membres sur 54 à jour de leur cotisation en 2001, étaient présents ou mandatés, ce qui a permis à l'assemblée de valablement délibérer.

L'objet et les moyens d'action de l'association ont ainsi été modifiés pour intégrer la possibilité de réalisation

d'études, qui représente désormais une bonne partie du travail de l'animatrice. Le siège social a été logiquement transféré à l'adresse des bureaux de Forestour, à savoir au Pavillon du Roy René - Valabre - 13120 Gardanne. Quelques articles

ont subi un « toilettage » nécessaire au vu du fonctionnement réel de



Le Pavillon du Roy René à Gardanne, nouveau siège social de Forestour!

l'association ! (ex. : suppression des postes de trésorier et secrétaire adjoints, qui n'ont jamais été pourvus).

L'assemblée a également validé les modifications apportées par le conseil d'administration au règlement

intérieur, ainsi que la liste des membres du conseil d'administration, en intégrant deux nouveaux administrateurs au titre de membres du second collège: M. Benoît De Coignac, président de Forêt Méditerranéenne et M. Werpil, président de l'Union Régionale des Communes Forestières. Les membres absents du conseil d'administration depuis 1 an ont été déclarés démissionnaires.

L'envoi et la réception à la préfecture de tous les documents indispensables pour la validation de ces modifications a rencontré quelques obstacles et donc subi quelques retards, mais tout est bien qui finit bien et la parution au Journal Officiel date du 9 mars 2002. Si vous voulez bien nous permettre un « ouf ! » de soulagement...

## A LA POURSUITE DE L'INVENTAIRE...

Après le Var très « productif », peu d'activités d'accueil en forêt privées ont été recensées dans les Alpes Maritimes.

Forestour continue l'inventaire des expériences d'accueil du public en forêt privée en région Provence Alpes Côte d'Azur, avec le soutien du Conseil Régional et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Après le département du Var, arrivent les résultats des Alpes Maritimes, où le travail a été confié à une association implantée localement : l'Association de Gestion Foncière, Forestière et Agro-environnementale des Hauts Plateaux de la Provence Orientale (AGFFA).

L'animatrice, Karine Amelot, est parvenue à réaliser 12 fiches, dont seulement 11 pourront être prises en compte dans l'inventaire. En effet, un gestionnaire interrogé ne souhaite pas que son activité fasse l'objet d'une publicité supplémentaire, du fait du statut de protection de la propriété.

L'ensemble des propriétés inventoriées couvrent une surface totale de 1276 hectares, mais il faut noter qu'une seule propriété représente à elle seule la moitié de la surface totale.

La grande majorité des propriétés (81,81 %) sont situées dans l'ouest du département, et plus de la moitié se situent en milieu rural de moyenne

montagne, le reste en zone touristique proche du littoral.

Les activités recensées se répartissent en hébergement (gîte,



Karine Amelot (AGFFA) questionne M. Gibert de l'Association de la Châtaigneraie d'Isola (06)

gîte d'étape, chambre d'hôte, hôtel, camping) à 34,61 %, restauration à 7,69 %, activités culturelles à 19,23 %, sports et loisirs à 19,23 %.

Les principales difficultés rencontrées sont le manque de personnel qualifié et stable et la méconnaissance des administrations. Le principal appui est financier avec les aides du Conseil Général, et du Conseil Régional pour la réalisation de travaux.

Ces activités sont par ailleurs l'occasion de partenariats avec des

collectivités locales et des associations et de participation à des réseaux de formation.

La clientèle est majoritairement (90,90 %) originaire de la région, surtout du littoral. Une seule activité s'est concentrée sur la clientèle étrangère, en provenance du Nord de l'Europe et de l'Italie, qui représente les 2/3 de la fréquentation totale.

Voilà quelques unes des premières informations tirées de ce travail dans les Alpes Maritimes.

L'inventaire dans les Bouches-du-Rhône, quant à lui, est en cours de traitement, et celui du Vaucluse a tout juste démarré.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2002

**L'assemblée générale 2002 de Forestour aura lieu le Mercredi 29 mai 2002 de 12h à 14h pendant le repas à la Ferme Auberge du Vieux Pressoir à Aubagne (13).**

Cette heure, qui vous paraît sans doute incongrue, nous permettra d'assister dans la matinée à des conférences organisées au sein de « Foresterranée 2002 », manifestation organisée par l'association Forêt Méditerranéenne, et dans l'après-midi de participer à un atelier concernant les propriétaires particuliers. Nous avons ainsi choisi de profiter de la dynamique impulsée par ce rendez-vous des acteurs de la forêt méditerranéenne.

NB: tarif préférentiel aux adhérents Forestour pour cette journée du 29 mai de Foresterranée 2002.

Pour confirmer votre présence: 04 42 51 43 19.

## UN NOUVEL OUTIL POUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Tous à vos ordinateurs! Le bébé-Rom est enfin arrivé...

Notre outil d'information pour la conception ou l'amélioration de projets sylvo-touristiques est sorti comme prévu fin mars, sous la forme d'un CD-Rom rassemblant toute la bibliographie de Forestour, dont les divers documents sont classés par rubrique thématique :

1. Filières et exemples de produits finis
2. Vos outils
3. Législation et financements
4. Équipement
5. Adresses

Ce projet a reçu le soutien de la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Merci à Carole Martineau qui a conçu ce premier outil d'information à l'usage des propriétaires forestiers !

Il sera distribué à tous les adhérents qui ont opté pour une adhésion à 77 € incluant la diffusion de documents et mis en vente pour les autres personnes intéressées.

## L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR DES BÂTIMENTS ISOLÉS

Utiliser l'énergie solaire pour le chauffage et l'électricité: l'exemple du Loubatas dans les Bouches-du-Rhône.

Une vingtaine de propriétaires forestiers ont visité jeudi 21 mars après-midi, dans le cadre d'une rencontre organisée par Forestour, une référence en matière d'accueil en milieu forestier isolé. En effet, le Centre Permanent d'Initiation à la Forêt Provençale « Le



Loubatas », à Peyrolles, Le groupe de visiteurs attentifs aux explications de M. Wellhoff, du Loubatas, à Peyrolles (13)

bénéficie d'une quasi autonomie énergétique grâce à l'utilisation de l'énergie solaire. M. Wellhoff, son responsable, souligne l'importance de la conception du bâtiment spécialement étudié pour profiter au mieux de l'énergie solaire par son orientation, la disposition des ouvertures et l'isolation soignée. Les ¾ des besoins annuels du bâtiment en électricité sont fournis par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques, batteries de stockage

et convertisseur, tandis que les besoins annuels en chauffage et en eau chaude sanitaire le sont grâce à

des chauffe-eau solaires. Le chauffage principal se fait par des planchers chauffants à basse

température. Le complément est fourni par les énergies bois et gaz, sollicitées en appoint en période hivernale.

Ce type d'équipement pourrait, dans notre région très ensoleillée, résoudre les problèmes liés à l'éloignement des réseaux EDF, notamment dans le cas de projets tels que des gîtes forestiers ou tout bâtiment d'hébergement et de restauration en lieu isolé.

Pour avoir des conseils avisés, notamment des informations sur les

types de matériels et sur les dispositifs d'aides, nous avons fait appel à M. Ghiringhelli, professionnel de l'énergie solaire (et du chauffage au bois). C'est l'ADEME, ou agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui attribue des aides pour l'installation d'un chauffe-eau solaire (une subvention de 686€ à 1143€ pour un coût TTC posé pouvant varier de 3812€ à 11434€), d'un plancher solaire direct (aide possible de 2592€) ou de panneaux photovoltaïques. Pour ces derniers, une aide du Conseil Régional PACA peut être octroyée en complément.\* Des points d'info-énergie devraient être mis en place prochainement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, auprès desquels vous pourrez vous adresser pour de plus amples informations.

*Contacts:*

*Le Loubatas: 04 42 67 06 70*

*M. Ghiringhelli: 04 94 72 18 91*

*ADEME: N° Azur: 0810 060 050 ou site web: www.ademe.fr*

\*Montants donnés par M. Ghiringhelli.

## PROFITER DE NOS RESSOURCES EN BOIS-ÉNERGIE

Se chauffer grâce au bois issu de sa propriété: une solution à étudier au plus près.

Notre après-midi d'information sur chauffage d'un bâtiment communal à l'utilisation de l'énergie solaire était associée à une matinée sur le chauffage au bois, organisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Cette association nous a paru judicieuse car l'énergie bois et l'énergie solaire se complètent bien pour le chauffage de bâtiments, ainsi que pour l'eau chaude sanitaire. En effet, la première est idéale pour les mois plus froids d'hiver, mais est parfois un peu trop lourde en intersaison, là où l'énergie solaire trouve bien sa place. Les propriétaires qui s'étaient déplacés ont pu visiter l'installation nouvelle d'une chaudière à plaquettes pour le



La nouvelle chaudière à plaquettes de la commune de Pierrevert (04)

les Alpes de Haute Provence, et profiter des explications de M. Ghiringhelli sur les mérites des différents modèles présentés.

Nombre de communes choisissent de s'équiper en chaudière à bois pour chauffer des bâtiments communaux et pour constituer des réseaux de chaleur, profitant du dispositif d'aides des collectivités. Des modèles existent adaptés à des surfaces moindres et donc parfaits pour de plus petites unités comme des activités sylvotouristiques privées. Mais l'investissement est important, et les aides sont pour l'instant faibles ou inexistantes en direction des particuliers et des petites entreprises. C'est cependant un secteur qui avance et il faut peut-être songer à se regrouper et monter des dossiers communs.

*Contact: CRPF: 04 95 04 59 04*

## « RAPPORT DE STAGE » : LA CUISINE AU MIEL DANS LES ALPILLES...

Être animatrice à Forestour a du bon, car je rencontre des propriétaires passionnés et passionnants qui me donnent le goût de revenir. C'est ainsi qu'au cours d'une visite pour l'inventaire que Forestour conduit sur l'ensemble de la région, j'ai rencontré Mme Sophie Berton, apicultrice et propriétaire forestière à Fontvieille, dans les Alpilles. Cette acharnée du bocal (à miel) aime faire connaître son métier et transmettre sa passion à travers des animations auprès des scolaires, des groupes et mêmes des individuels qui souhaitent connaître les détails de la fabrication du nectar des abeilles.

La bonne disposition de mes papilles pour le miel et ses dérivés m'ont donc amenée à prendre le volant un dimanche d'hiver aux routes gelées, pour un stage de cuisine au miel. Ma mission : rapporter des idées pour mettre le miel dans tous les plats, mais aussi tester un produit Forestour !

Arrivée au village de Saint Etienne du Grès où Sophie vient vous chercher afin d'éviter les égarés en forêt. La neige et le verglas ont découragé plusieurs stagiaires, mais quelques irréductibles sont là.



Sophie Berton et ses abeilles, à Fontvieille (13)

Entassées dans sa voiture, nous gagnons la miellerie, la casa melosa, dans laquelle nous nous réchauffons près de la cuisinière à bois. Et c'est parti ! On commence par le plus long : le pain d'épices. Comment fait-on ? Non, je ne vous dirai rien, allez voir Sophie Berton ! Mais je vous mets l'eau à la bouche tout de même... Au menu : amuses-gueule à la tapenade et au fromage bleu; sardines chinoises; foie gras sur toasts de pain d'épices; lapin aux légumes arrosé de sauce miel-épices; fromage; pommes au four...

Tout se passe dans la bonne humeur entre gourmands qui se régalaient par avance des bons plats à venir, et gourmets curieux qui tiennent à innover et proposer. Tout est permis ou presque, il suffit d'avoir des idées et des saveurs en tête pour créer de nouveaux mariages toujours plus alléchants.

Contact: Sophie Berton - La casa melosa : 04 90 54 66 83

## A PROPOS DES PARCS AVENTURE

Devant le formidable succès des parcours acrobatiques en forêt aventure et la multiplication de tels projets dans le département (12!), le Comité Départemental du Tourisme des Alpes de Haute Provence a réuni, le 11 mars dernier à Digne (04), le Conseil Général, l'ONF, la DDAF, la DDJS, des clubs de sports et d'escalade, afin d'étudier les dossiers de création de ces parcours, les conditions administratives, les aides éventuelles au financement.

Il en résulte que ne seraient retenus pour aide au financement que les

parcs liés à des structures d'hébergement, que ces projets devront respecter et répondre à tous les critères de législation de l'urbanisme, de la DDASS, de l'ONF ou de la DDAF, de la DDJS, etc., et que seuls les projets portés par de petites communes ou des associations seraient retenus car les privés, porteurs venant le plus souvent de l'extérieur, vont vers un commerce rentable et qu'il n'y a donc pas lieu de les aider.

### BRÈVES

\*L'association La Croisée des Regards de Saumane (84) organise des rencontres sur le thème de la gestion du territoire (y compris forestier) du 24 au 26 mai. Programme et informations au 04 90 66 11 39.

\*Du 29 mai au 1er juin: Foresterranée 2002 au Centre des Congrès à Aubagne. Contact à Forêt Méditerranéenne: 04 91 56 06 91.

\*Les « 1ères Assises nationales sur le création, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée » auront lieu les 25 et 26 septembre 2002 à Marseille, organisées par le réseau IDEAL et avec le soutien du Conseil général des Bouches du Rhône. Le 1er comité de pilotage pour préparer cette manifestation ne comptait pas de forestiers...

\*Une nouvelle adhérente et un nouveau produit Forestour dans le Vaucluse: Jeanne-Marie Pascal a ouvert son sentier ethnobotanique avec des promenades botanico-récréatives à la lumière du jour et des balades rythmées par des contes et histoires au clair de lune... C'est aussi l'occasion de parler de la vie d'une ferme. Possibilité d'hébergement en gîtes. Contact: Mas de Fonsargoule à Venasque: 04 90 66 00 58.

\*Garde Forestier (Certificat d'Aptitude Professionnel de Garde Forestier Privé) cherche poste aux environs d'Aix en Provence (30 km). Contacter Forestour au 04 42 51 43 19

*Cette rubrique est faite pour donner de vos nouvelles, faire part de vos réalisations, alors n'hésitez pas à nous contacter!*

### Bulletin de liaison de l'Association FORESTOUR

Pavillon du Roy René - Valabre  
13120 GARDANNE  
Animatrice ☎ et 📠 04 42 51 43 19  
E-mail: forestour@free.fr  
Président ☎ 04 42 58 06 88  
📠 04 42 65 94 50